



PROCÈS VERBAL

Commission Territoriale de Discipline

Mardi 23 juin 2026 – Visioconférence

Visioconférence

Composition de la commission :

Président de séance : Philippe BARBERET

Secrétaire de séance : Laure BEAUDOUIN

Membres : Anne-Marie LECOCQ, Alexandra LE NY

Dossier 21H43 :

Retrait :

Match : U18M 1E DIV TER

Concerné : Spectateur isolé licencié

Club :

Motif retenu : A3 - Faute individuelle - atteinte à personne - attitude physique menaçante

Sanction : 5 dates fermes

Pénalité financière : 300 €

Dossier 21H35 :

Retrait :

Match : D2M

Concerné : Joueur

Club : Club A

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - atteinte à la considération avec circonstances aggravantes car la victime est un juge arbitre

Sanction : 2 dates fermes / 2 dates avec sursis

Pénalité financière : 180 €

Dossier 21H33 :

Retrait :

Match : D1M

Concerné : Officiel A

Club : Club B

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - atteinte à la considération avec circonstances aggravantes car la victime est un juge arbitre

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €



Dossier 21H41 :

Retrait :

Match : U18M 1E DIV TER

Concerné : Spectateur isolé licencié

Club : Club A

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - atteinte à la considération avec circonstances très aggravantes car la victime est un juge arbitre jeune

Sanction : 1 date ferme / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 150 €

Dossier 21H42 :

Retrait :

Match : U15M 1E DIV TER

Concerné : Officiel B

Club : Club B

Motif retenu : A2 - Faute individuelle - atteinte à personne - atteinte à la considération avec circonstances aggravantes car les victimes sont des juges arbitres

Sanction : 3 dates fermes / 3 dates avec sursis

Pénalité financière : 270 €

Philippe BARBERET
Président de séance